

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT DIE

CANTON DE GERARDMER

MAIRIE DE GERBEPAL

ARRETE MUNICIPAL N°14/2024
Portant règlementation de la circulation
Route du Gérardmer

Le Maire de la Commune de GERBEPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8 et R.411-25 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant que les travaux de réfection de chaussée (Purges et Enrobés) sur la R.D. n° 8 (Route de Gérardmer) commune de GERBEPAL, nécessitent une réglementation de circulation ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située en agglomération ;
Sur proposition de M. le Maire de GERBEPAL;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : **Du 21 mai au 28 mai 2024**, suivant conditions météo et aléas de chantier,
la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la R.D. n° 8 (Route de Gérardmer) entre les P.R. 5+736 au P.R.6+558, sauf secours et riverains suivant avancement du chantier

Pas de réouverture le week-end du 24 et 25 mai.

Seul un accès aux riverains et habitants de Gerbepal sera autorisé.

L'itinéraire de déviation empruntera les voies suivantes :

Dans le sens COLMAR/GERARDMER vers ST-DIÉ :

- D417 jusqu'au Giratoire du Saut des Cuves
- D417 jusqu'au giratoire RD423 Gérardmer
- RD423 jusqu'au carrefour avec la RD31 Granges/V
- RD31 Col des Arrentes jusqu'au giratoire de Corcieux RD60
- RD60 jusqu'au carrefour avec la RD8 Col du Plafond
- RD8

Et vice versa dans l'autre sens

ARTICLE 2. - La signalisation nécessaire au chantier sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

- La signalisation nécessaire à la déviation sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins du Service Unité Territoriale Est – Centre d'Exploitation GERARDMER

ARTICLE 3. - Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité des sections réglementées et dans la commune de GERBEPAL.

ARTICLE 4. - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Général commandant l'Etat-Major Soutien Défense Nord-Est à Metz,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à Epinal,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux du Canton de GERARDMER,
- M. le Chef de Service Transports de l'Agence Régionale d'EPINAL,
- Entreprise TRB.
- M le Président du Conseil Départemental des Vosges
- M le Chef de l'Unité Est de Gérardmer

A GERBEPAL le 13/05/2024

Le Maire, Bernard THOMAS



Bernard THOMAS

Bernard THOMAS
2024.05.13 14:48:29 +0200
Ref:6485421-9703783-1-D
Signature numérique
Bernard THOMAS, le Maire